



Pôle Foncier  
MONTPELLIER



# Gouvernance foncière et lutte contre la dégradation des terres

## Prendre au sérieux les droits fonciers et les processus sociaux

12 mai 2022, Institut d'Ethno-Sociologie, U. F. Houphouët-Boigny, Abidjan



Groupe Travail Désertification

[www.gtdesertification.org](http://www.gtdesertification.org)

f : Groupe de Travail Désertification



CIHEAM  
MONTPELLIER

# Contexte et référence

- Objectif de restauration de 100 millions d'ha
- Phase 2 de l'initiative GMVSS



**Gouvernance foncière et lutte contre la dégradation des terres : prendre au sérieux les droits fonciers et les processus sociaux**

## Référence

Lavigne Delville Ph., Léonard E., Colin J-Ph., Requier-Desjardins M., Burnod P., Couture J-L.  
*Gouvernance foncière et lutte contre la dégradation des terres, prendre au sérieux les droits fonciers et les processus sociaux,*  
Policy Brief, Pôle Foncier de Montpellier/IRD, 2022

# Peu ou pas d'espaces vides et sans droits

***Une lecture strictement écologique de l'environnement, en termes de dégradation des terres, laisse de côté la question des usages et des droits fonciers des populations locales***

- Toute intervention sur un écosystème prend place dans des espaces occupés, appropriés, exploités par les sociétés locales.
- Toute intervention sans un diagnostic préalable des usages prive des acteurs de leurs droits sur les ressources, contribue aux inégalités sociales et engendre des risques de conflits

# Diversité et superposition des droits sur les terres et les ressources des écosystèmes

***Les droits des groupes et des individus sont différenciés selon les ressources auxquels ils s'appliquent***

- Différentes ressources sont présentes sur un même espace : bois, pâturages, différents produits de cueillette, poissons

***Les droits des groupes et des individus sont composés de différents droits élémentaires qui peuvent se cumuler***

- droit d'accès ; de prélèvement ; de gestion ; d'exclusion ; d'aliénation ; etc.

***Cas particulier de l'agriculture :***

- nombreux systèmes de faire-valoir indirect dans lesquels preneurs et propriétaires se partagent les droits élémentaires selon des formes diverses

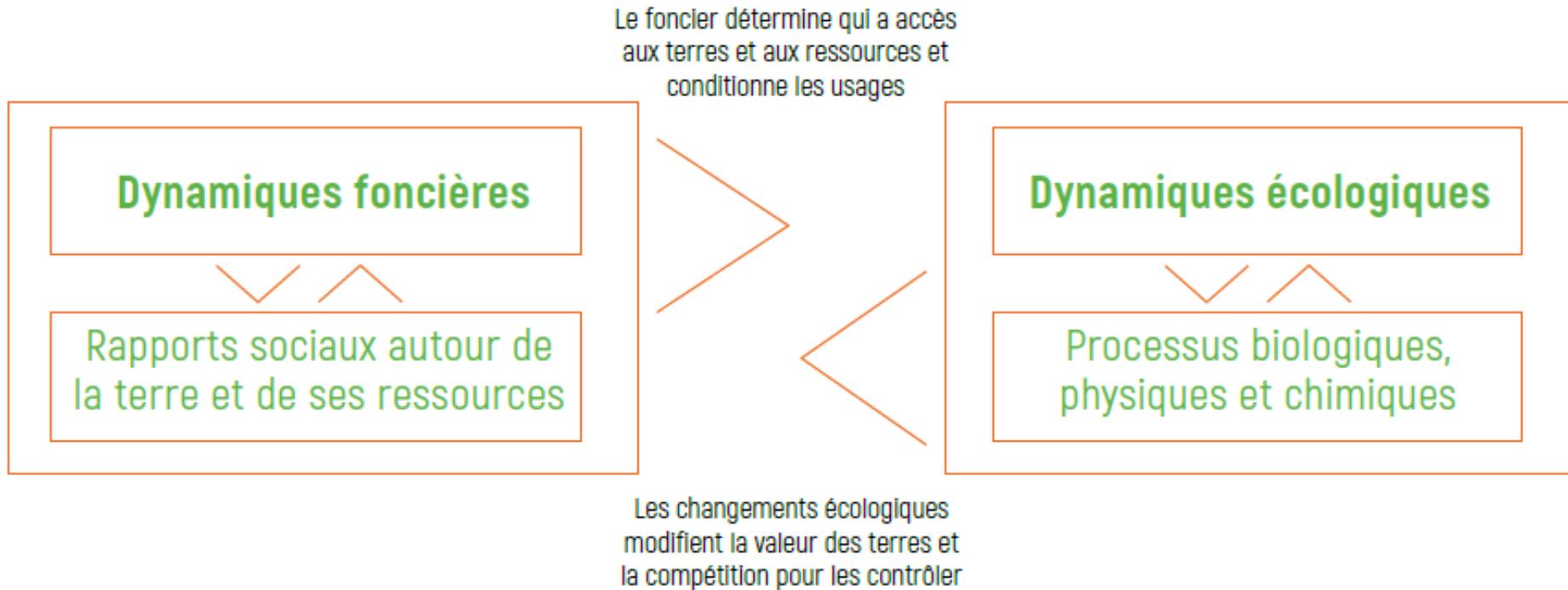
# Dimensions sociales et politiques de la gouvernance foncière

*La gouvernance foncière porte d'abord sur des rapports sociaux  
et secondairement sur des rapports à l'environnement*

- Elle concerne les **relations entre groupes et individus** à propos des terres et des ressources des écosystèmes
- Elle organise les **modes d'accès** à la terre et la **coordination des acteurs** pour l'usage des ressources
- Elle régule **la compétition et traite les conflits** pour l'accès aux ressources et leur contrôle

*On peut analyser l'impact d'un type de gouvernance foncière  
en termes de durabilité environnementale*

# Dynamiques foncières et écologiques



- ***Le choix des zones d'intervention ne peut pas se faire sur des critères strictement biophysiques, ni à partir d'indicateurs de large échelle***
- ***Ce choix doit prendre en compte et s'adapter aux usagers et à leurs droits***

# Gouvernance foncière et dégradation des terres

*Les défaillances de la gouvernance foncière sont des facteurs centraux de dégradation des terres*

*Les remises en cause brusques des règles foncières locales favorisent la dégradation des terres*

*La lutte contre la dégradation des terres suppose des modes de gouvernance foncière adaptés aux enjeux locaux et socialement légitimes*

*La gouvernance foncière doit veiller à la coexistence des usages agricoles et pastoraux*

# Prendre en compte le foncier dans les actions de réhabilitation

***Toute intervention foncière a des enjeux locaux à la fois économiques et politiques***

- Elle redéfinit les règles d'accès et les usages (donc les usagers) légitimes
- Elle modifie la valeur des terres et la compétition pour leur contrôle
- Elle peut induire de nouvelles autorités et de nouveaux acteurs dans la régulation

**➔ *Identifier ces enjeux / négocier des modalités d'intervention acceptables pour le plus grand nombre***

# La sécurité foncière, clé de réussite des actions de réhabilitation

***Sécuriser le foncier et favoriser l'investissement ne suppose pas nécessairement de formaliser les droits***

- Des investissements importants peuvent être réalisés en agriculture familiale en l'absence de droits formels
- Les opérations de formalisation légales sont insuffisantes pour créer les conditions de l'investissement
- Ces opérations peuvent être source de tensions et d'insécurisation, voire d'exclusion

# Une approche territoriale des actions de réhabilitation

***La réhabilitation des terres dépend de consensus sociaux construits à l'échelle d'un territoire***

- Les acteurs locaux doivent avoir les moyens techniques et matériels, financiers et institutionnels de maîtriser les interventions et doivent pouvoir bénéficier du fruit de leurs efforts

***La réhabilitation des terres demande une coordination des acteurs à l'échelle territoriale pour être écologiquement efficace***

- Mais pas nécessairement un appareillage institutionnel formel

***Les financements sont à adapter aux objectifs et capacités d'engagement des acteurs locaux***

- Investissement initial des groupes d'utilisateurs
- Financement externe complémentaire et ajusté

# Les dispositifs d'intervention ne sont pas neutres

***Ils relèvent de décisions non seulement techniques mais aussi politiques***

- Le choix des sites et des modalités d'intervention (techniques proposées, acteurs soutenus, usages à privilégier) est une décision politique autant que technique

***La lutte contre la dégradation des terres peut servir des stratégies d'exclusion et d'accumulation foncière pour différents types d'acteurs***

- Par des acteurs locaux, des agents de projets, des investisseurs extérieurs, des opérateurs politiques, etc.

# Enjeux technico-financiers des interventions

*Un contexte de recours croissant à des financements extérieurs  
comme condition de mise en œuvre des projets*

- Projets des bailleurs : des cadres rigides et standards, pas toujours adaptés à la diversité des écosystèmes et des sociétés
- Objectifs de court terme des financements extérieurs vs résultats de long terme des opérations de réhabilitation
- Le recours à des financements privés lucratifs exacerbe les conflits potentiels de temporalité au regard des critères de durabilité environnementale
- Concessions de grandes surfaces dites dégradées à des investisseurs privés et risques de spoliation des acteurs locaux  
→ **problème de justice sociale et environnementale**

# Conclusion

***Une intervention de réhabilitation durable ne peut pas reposer seulement sur des objectifs quantitatifs***

***L'enjeu est de susciter et d'accompagner des dynamiques locales :  
par des incitations institutionnelles et financières et en facilitant l'accès  
à du matériel et des techniques***

**➔ *connaître au préalable les usagers des terres, leurs contraintes, leurs intérêts  
ainsi que les mécanismes de la gouvernance foncière dans les espaces locaux***



MERCI



Groupe Travail Désertification

[www.gtdesertification.org](http://www.gtdesertification.org)

 : Groupe de Travail Désertification



CIHEAM  
MONTPELLIER